REÇU EN PREFECTURE
le 07/07/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-284400039-20220628-D22_20-DE

2022/020

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin à dix heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

N° 22/20

OBJET :
Budget primitif 2022
Décision modificative n°1

Etaient présents : Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Madame Corinne TESTUD – ROBERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Valérie MICHELIER, Madame Sophie MARQUEZ, Monsieur François LUCAS, Madame Sonia HAQUET, Madame Martine DURIEU

Etaient absents excusés : Monsieur Antony ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE, Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sylviane FERRARO et son suppléant Monsieur Serge SOLER

Etaient représentés : Monsieur Frédéric ROUET a donné procuration à Monsieur Max RASPAIL pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Jean-François LOVISOLO a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom.

Suite à la prise en charge du Budget Primitif 2022, un dépassement est à prévoir pour l'achat de 5 imprimantes pour une valeur de 21 282.92 € au compte 2183, Matériel de bureau et d'informatique, d'où la nécessité d'établir une décision modificative.

Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire de modifier au BP 2022 des crédits budgétaires.

Je vous demande de bien vouloir approuver la diminution de crédits de 20 000 €, au compte 2184, Mobilier et l'augmentation de crédits au compte 2183, Matériel de bureau et d'informatique de 20 000 €.

Les membres du Conseil d'administration sont appelés à se prononcer sur cette proposition.

REÇU EN PREFECTURE
le 07/07/2022
99_DE-084-288400039-20220628-D22_20-DE

Les membres du Conseil d'administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

VOTENT à l'unanimité la décision modificative au Budget primitif 2022, à savoir la diminution de crédits de 20 000 €, au compte 2184, Mobilier et l'augmentation de crédits au compte 2183, Matériel bureau et d'informatique de 20 000 €.

Le Président du Centre de Gestion de la fonction Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère éxécutoire de la présente décision
AVIGNON, le 7 juillet 2022

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Pour extrait conforme,

Le Président

Maurice CHABERT